

*Limeil-Brévannes*

# BUDGET PRIMITIF 2024

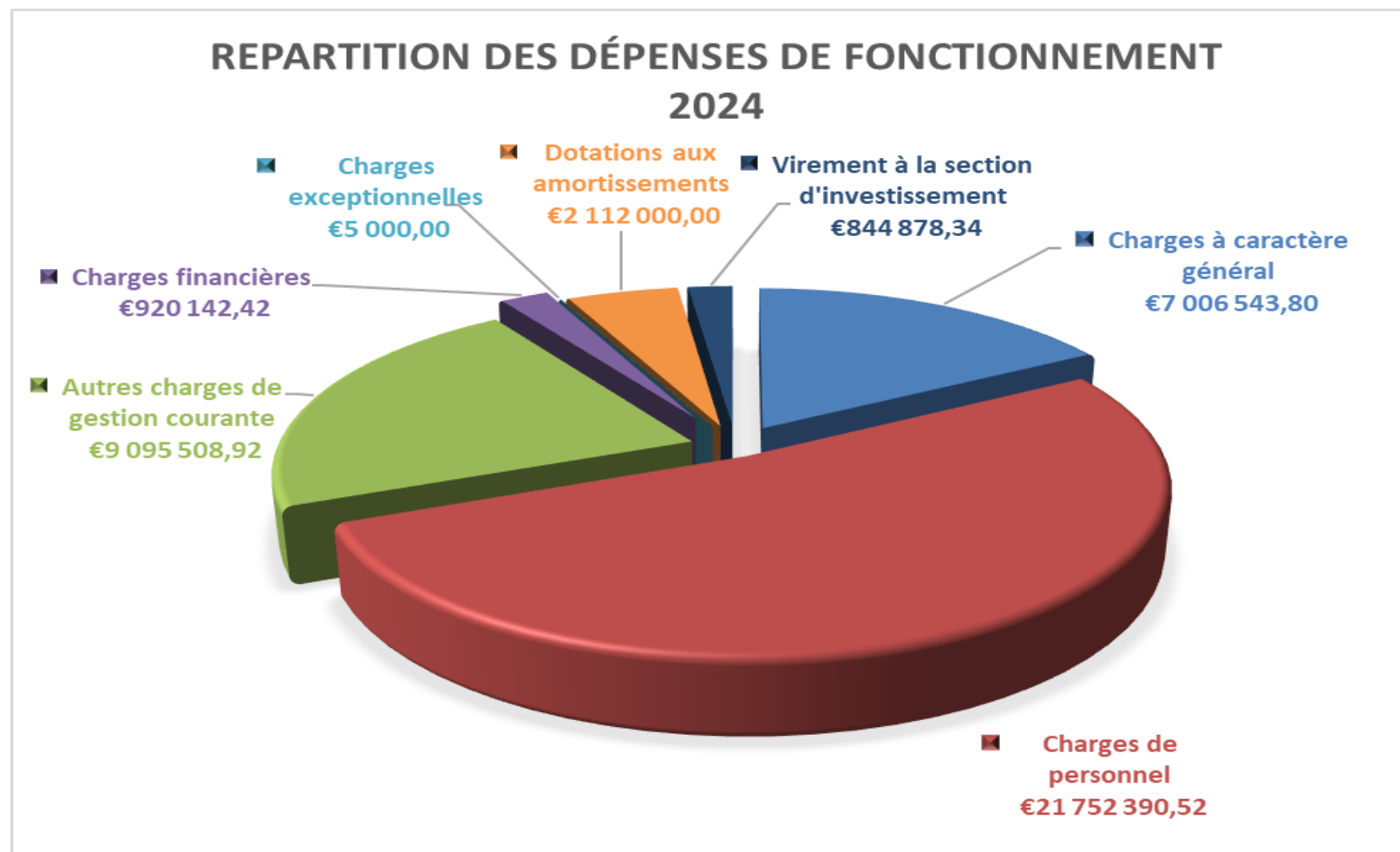
Conseil municipal du 8 Février 2024

# Les caractéristiques principales du BP 2024

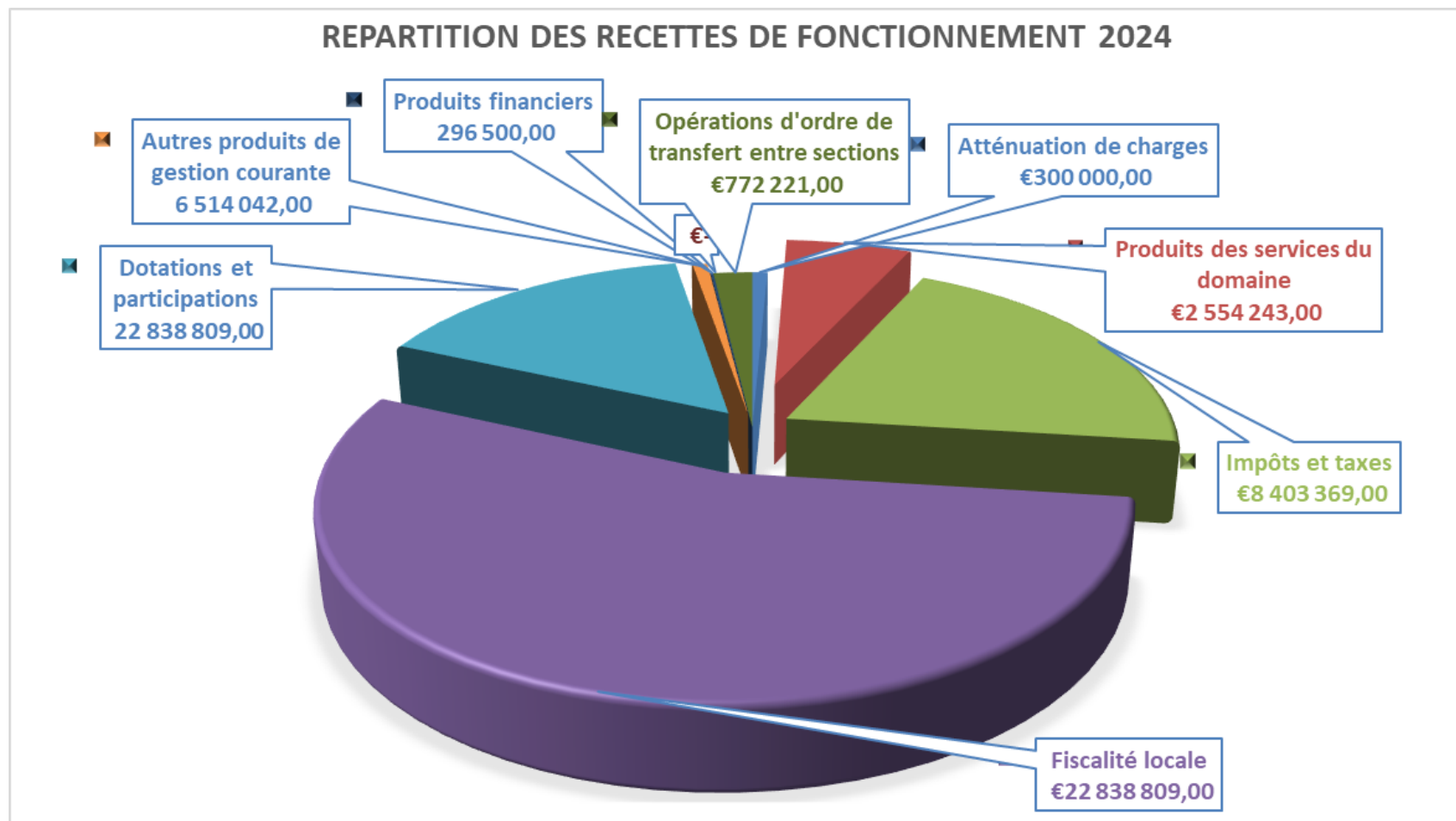
- ▶ Le BP 2024 s'élève à 41,736 M€ en fonctionnement et 12,881 M€ en investissement, soit un total de 54,618 M€.
- ▶ Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) augmentent de 4%, dans la même dynamique qu'en 2023 et principalement sous l'effet de la revalorisation des bases foncières liées à l'inflation.
- ▶ Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) connaissent une augmentation plus contenue qu'en 2023 malgré l'application des mesures réglementaires imposées par l'Etat (+ 3 % entre 2023 et 2024 contre 7,72 % sur la période précédente).
- ▶ Des investissements prévisionnels 2024 en légère baisse au regard du niveau d'inflation qui reste relativement élevé et de la volonté de poursuivre la maîtrise de l'endettement.

# BP 2024 : SECTION DE ▶ FONCTIONNEMENT

# Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans dans un contexte d'inflation normative



# Des recettes prévisionnelles prudentes et cadencées par une inflation durable



# BP 2024 : SECTION ▶ D'INVESTISSEMENT

# La poursuite des investissements prioritaires pour une Ville transformée

| Thématique                                      | BP 2024   |
|-------------------------------------------------|-----------|
| Espace public                                   | 1 792 000 |
| Sports                                          | 1 147 000 |
| Transition énergétique et Développement Durable | 1 062 900 |
| Foncier                                         | 910 000   |
| Sécurité                                        | 895 989   |
| Patrimoine bâti                                 | 490 000   |
| Education                                       | 382 000   |
| Moyens généraux                                 | 113 655   |
| Evènementiel/ Culture                           | 105 950   |

- ▶ Complexe sportif Guillaume Budé: 1,147 M€
- ▶ Requalification de voiries: 1,050 M€
- ▶ Vidéoprotection: 740 K€
- ▶ Redynamisation du Centre-Ville: 400 K€
- ▶ Rénovation de l'éclairage public: 450 K€
- ▶ Groupe Scolaire La Hêtraie: 200 K€

# Un recul des fonds propres justifié par l'avancement des projets

- **Taxe d'aménagement : 903 000 €**
  - 120 000 € au regard des autorisations de travaux délivrés aux particuliers.
  - 783 000 € correspondant à différentes autorisations délivrées aux professionnels à partir de l'année 2022.
- **FCTVA : 500 000 €**
- ▶ Cette enveloppe dépend des investissements créés en année N-2. Ainsi, les recettes de FCTVA qui seront perçues en 2024 sont assises sur les dépenses d'investissement 2022 qui est une année de reprise progressive des investissements du fait de la crise sanitaire.
- **Subventions publiques d'équipement : 788 703 €**
  - Objectif de co-financer chaque projet de la Ville
  - Prévision réalisée sur les dispositifs connus et certains. Ajustement à la hausse au moment du BS et/ou DM1 pour intégrer les nouvelles attributions de subventions de nos partenaires institutionnels.



# La gestion de la ▸ dette 2024

# Un encours de dette contenu malgré un contexte économique défavorable

- ▶ **Remboursement de l'emprunt : 4 343 334 €**

En stabilisation par rapport au BP 2023 du fait de l'absence de nouveaux emprunts sur l'année 2023.

- ▶ **Paiement des intérêts : 920 142 €**

En recul de 7 % par rapport au BP 2023 en raison d'une stabilisation des taux d'intérêts et du désendettement de la Ville en 2023 (remboursement anticipé d'un prêt). Néanmoins cet encours n'intégrant pas de nouveaux emprunts qui seraient contractés sur l'année, l'enveloppe sera nécessairement ajustée en cours d'année.

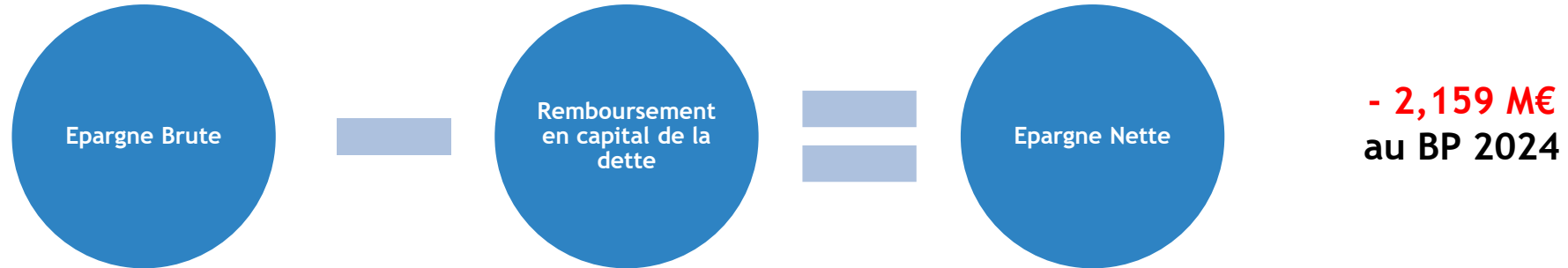
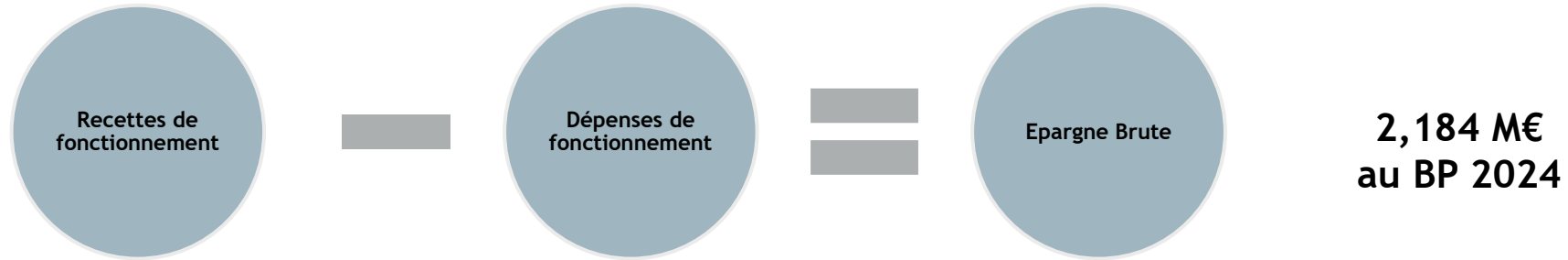
- ▶ **Emprunts prévisionnels 2024 : 7 519 887 €**

L'emprunt inscrit permet seulement d'équilibrer le budget. Il sera réajusté à la baisse au regard de l'intégration des résultats, des marges financières dégagées en fonctionnement mais aussi du développement des co-financements.

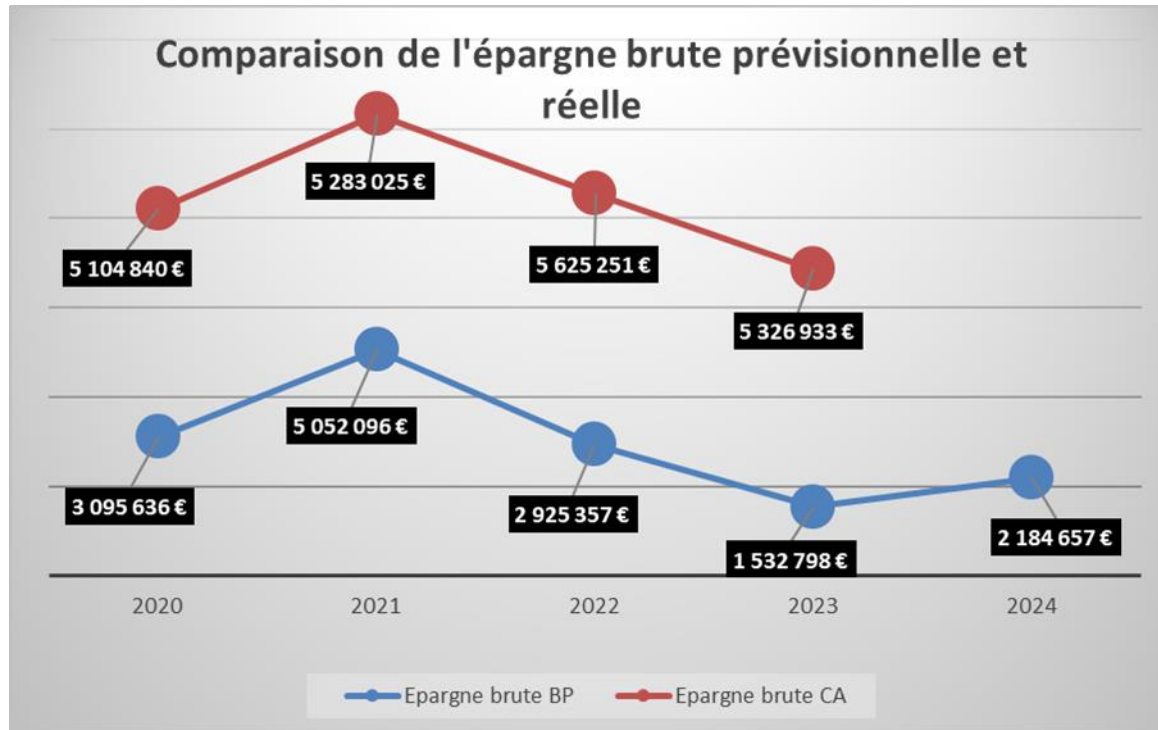
# Les équilibres

- ▶ financiers 2024

# Une gestion saine des finances de la Ville (1/2)



# Une gestion saine des finances de la Ville (2/2)



La poursuite de la gestion rigoureuse menée par la Ville tout au long de l'année permet d'inverser cette épargne, afin de croître la part des fonds propres participant au financement de ses investissements.

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

